

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

---

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

---

**Séance du 24 septembre 2004  
(convocation du 13 septembre 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain  
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle  
Mme. CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude  
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André  
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel  
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan  
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas  
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 H 30  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri  
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel  
M. ROUSSET Alain à M. HOUDEBERT Henri  
M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max  
M. SIMON Patrick à M. MARTIN Hugues  
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard  
M. TAVART Jean-Michel à M. LABISTE Bernard  
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth  
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique à partir de 11 heures

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Marchés 03/277 U et 03/278 U - Fourniture de câbles électriques et téléphoniques - Avenants n°1 - Autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les Sociétés Comptoir du Sud Ouest et Auschitsky sont titulaires respectivement des marchés 03/277 U et 03/278 U de fourniture de câbles électriques et de câbles téléphoniques à l'issue d'une procédure d'appel d'offres. Les marchés signés le 05 septembre 2003 ont été notifiés le 23 septembre 2003.

Le Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières, dans ses articles 10-2-3 et 10-2-4 prévoit une révision des prix, selon l'application d'un coefficient C :

$$C = 0,125 + 0,875 \left( \frac{PvfC}{PvfC_0} \right)$$

dans lequel PvfC est l'indice prix de vente industriel des fils et câbles électriques isolés le mois de la livraison.

PvfC<sub>0</sub> est la valeur de ce même indice le mois qui précède celui de la date limite de réception des offres, soit mai 2003.

Depuis le mois d'octobre 2003, l'augmentation de la demande de matières premières dont le cuivre, de la part de certains pays, dont la Chine, a progressivement créé une situation de début de pénurie.

Les producteurs de cuivre n'ont en effet pas les moyens de développer rapidement leurs capacités de production, ni leurs capacités de transport, le coût du frêt maritime étant par ailleurs en forte augmentation.

Il résulte de cette situation une augmentation des coûts du cuivre mais aussi du pétrole, qui après avoir été masquée fin 2003 par la chute du dollar, est désormais très forte. C'est ainsi que le cours du cuivre faisait apparaître une augmentation de 80% fin mars 2004 par rapport à mai 2003.

Les prévisions économiques laissent entendre qu'aucun retour à la normale ne doit être espéré avant 2005.

Il apparaît que l'indice qui avait été retenu dans le coefficient de révision des deux marchés ne traduit pas la hausse en cours, ceci en raison de sa composition multicritère.

C'est ainsi que l'application de la formule de révision avec les derniers indices connus de mars 2004 ne dégage qu'une révision de 2,48%, alors que le cours du cuivre était déjà en augmentation de 80% à cette même époque.

Ce contexte met les titulaires des deux marchés en situation d'acheter des câbles à des prix plus élevés que celui de revente à la Communauté Urbaine.

Dans ce contexte exceptionnel et indépendant de la volonté des parties, il apparaît nécessaire de conclure un avenant pour modifier la formule de révision des prix en utilisant une formule plus adaptée :

Coefficient de révision :

$$C = 0,125 + 0,5 \cdot (\text{PvfC}/\text{PvfC}_0) + 0,375 \cdot \text{Cu}/\text{Cu}_0$$

dans lequel Pfvc est l'indice prix de vente industriel fils et câbles et Cu, l'indice fil en cuivre du mois de livraison.

PvfC<sub>0</sub> et Cu<sub>0</sub> sont la valeur de ces mêmes indices du mois précédent celui de la date limite de réception des offres, soit mai 2003.

L'application du nouveau coefficient de révision s'effectuera à partir des indices de janvier 2004.

Aucune autre clause contractuelle n'est modifiée sur ces marchés 03/277 U et 03/278 U. Ces modifications d'indice n'entraîneront aucune incidence financière sur le montant maximum des marchés.

En application des articles L21.21-12 et L21.21-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier relatif à la passation de cet avenant est consultable par les élus communautaires à l'Hôtel de la Communauté au Service des Marchés Publics – 13<sup>ème</sup> étage.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le projet d'avenant et autoriser Monsieur le Président :

- à signer avec la Société Comptoir du Sud Ouest l'avenant n°1 au marché 03/277 U, ayant trait à la modification des conditions de révision.
- à signer avec la Société Auschitsky l'avenant n° 1 au marché 03/278 U, ayant trait à la modification des conditions de révision.
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2004,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. ALAIN DAVID

